



Chapitre 3. Dispositions applicables à la zone 2AU

Caractère de la zone :

Zone naturelle non équipée, réservée à une urbanisation future, sous forme d'opération d'ensemble. La zone a une vocation mixte.

L'urbanisation de la zone est soumise à modification du présent document d'urbanisme.

Section I : Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

Article 2AU1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdits toutes les occupations et utilisations du sol non mentionnées à l'article 2.

Article 2AU2 : Occupations et utilisations du sol soumises a des conditions particulières

Sont autorisés les aménagements et extensions des constructions existantes à condition qu'ils soient liés à une construction existante et qu'ils ne conduisent pas à une augmentation de la SHON de 20%.

Section II : Conditions de l'occupation du sol

Article 2AU3 : Accès et voirie

Non réglementé

Article 2AU4 : Desserte par les réseaux

Non réglementé

Article 2AU5 : Caractéristiques des terrains

Non réglementé

Article 2AU6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Les extensions doivent respecter l'alignement des constructions existantes.

Article 2AU7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les extensions doivent respecter l'alignement des constructions existantes.



Article 2AU8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Non réglementé

Article 2AU9 : Emprise au sol

Non réglementé

Article 2AU10 : Hauteur maximale des constructions

Non réglementé

Article 2AU11 : Aspect extérieur

Non réglementé

Article 2AU12 : Stationnement

Non réglementé

Article 2AU13 : Espaces libres

Non réglementé

Section III : Possibilités maximales d'occupation du sol

Article 2AU14 : Coefficient d'occupation du sol

Non réglementé